



AVANTAGES

- VIMOS 70 a pour but de constituer un revêtement lubrifiant et sec sur tous les métaux.
- Il protège également contre l'oxydation.
- Sèche à l'air libre.
- Suivant l'application et l'usage désiré, l'épaisseur du film peut aller de 8/10 mm à 2/100 microns.
- Sa température d'utilisation est de -100°C à +150°C.



PQ 81600



OTAN S 749
US MIL L 23398D
FR STPA n°34593

DEFINITION

Lubrifiant à base de résines thermoplastiques et de poudre lubrifiante très fine.

MODE D'EMPLOI

Un accrochage parfait du VIMOS 70 n'est obtenu que sur des surfaces propres et dégraissées avec le plus grand soin.

Le dégraissage aux ultra-sons est vivement conseillé pour obtenir le meilleur résultat.

Un traitement préalable des pièces est indispensable : phosphatation et pour le cas des alliages légers une oxydation anodique.

Ce procédé n'est pas conseillé pour du matériel de précision. Le Diluant VIMOS EMOS 719 est particulièrement adapté pour diluer ce produit.

La dilution maximum conseillée est 1/3 VIMOS 70 et 2/3 de DILUANT 719.

Ne pas utiliser d'autres produits pour cet usage.

VIMOS 70 peut être appliqué après homogénéisation, suivant les cas au pinceau, ou mieux au pistolet, en basse pression et buse très fine.

Le produit est hors poussière en 10 minutes et sec en 24 heures à température ambiante.

Il peut être étuvé 20 minutes à 90°C pour être sec en 4 heures. Sur certaine surface comme le titane anodisé, un étuvage de 1 heure @ 160°C est nécessaire

CARACTERISTIQUES

Aspect :	liquide
Couleur :	noire
Point éclair (ASTM D56) :	> 0°C
Densité à 20°C :	~ de 0.98 à 1.01
Granulométrie du MoS ₂ :	6 microns
Viscosité :	300 à 500 cPs

DOMAINE D'APPLICATIONS

Ses qualités de lubrifiant sec par excellence et son pouvoir protecteur contre l'oxydation en font un produit particulièrement indiqué pour de nombreux cas :

Matériel aéronautique :

- Matériaux soumis à des différences de températures importantes, à des risques de poussières importantes,
- Pièces travaillant en statique comme protecteur contre la corrosion.
- Facilite le démontage des pièces après plusieurs années d'exposition et de travail.
- Corps gras déconseillés.

Matériel industriel :

- Engrenages et articulations diverses fonctionnant à l'air libre ou même immergés dans des liquides non lubrifiants.
- Cylindres de vérins assurant la lubrification et la protection contre l'oxydation.
- Matériel soumis à des variations de températures importantes : pour conserver une sensibilité constante et assurer une plus grande précision.
- Vis filetées et pignons de machines de matériel d'informatique : pour une lubrification propre évitant le collage des poussières.
- Lubrification de rodage ou à vie, de cames, d'ensemble coulissants cylindriques et à glissières, crémaillères, vis etc.

Peut être utilisé en immersion dans les huiles hydrauliques et dans le gasoil.

EMBALLAGES

Bidon 1 kg réf.3726 B7 x12

FT726 / Indice 11 – 08/03/2018

ORAPI® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI® n'assume aucune responsabilité quant à : la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.